



Compte-rendu de la réunion audio du 27 août 2020 avec la Direction des Sports

Des axes de travail, mais sans les structures: cela va être difficile

Les DD, DR, et organisation syndicales étaient invitées à une réunion d'information de rentrée. Le cabinet de la Ministre et les DRH EN et MAS étaient présents. Soit une cinquantaine de personnes en conférence audio...

De l'introduction du cabinet nous retenons que l'action de la ministre déléguée s'inscrit dans le challenge fixé pour le gouvernement des 600 jours avant les prochaines élections présidentielles. Nous pouvons nous réjouir que des orientations soient fixées. Mais faute d'arbitrages sur les CTS, le nombre de postes « haut niveau affectés dans les CREPS, le protocole Préfet/Recteurs, le décret d'organisation des DRAJES, la convention avec l'Agence nationale du sport, la situation de la direction des Sports ressemble à celle du Moulin de maître Cornille : les minoteries du fond de la vallée engrangent le blé.

Concernant le transfert à l'Education Nationale, nous savons que les effectifs seront transférés au 1^{er} janvier et que les ajustements en « personnes physiques » s'effectueront au fil de l'eau selon la logique du plafond d'emploi.

Ce point nécessite la vigilance de tous au plan local : réunions syndicales formelles et informelles doivent être demandées pour limiter les petits arrangements locaux. Depuis la fin de la consultation des commissions administratives paritaires sur le mouvement, le « fil de l'eau » autorise les chefs de service à faire leur marché.

Pour EPA, les CTS doivent être affectés en DRAJES et le rester.

Ces trois heures de réunion n'ont pas permis d'aller au bout de l'ordre du jour. Il reste à faire préciser à la Direction des Sports comment elle entend conduire des « logiques de projet », « les spécificités et compétences métier à valoriser », ainsi que « l'animation de réseau et l'écoute des territoires ». Pour EPA, la question de la valorisation des métiers est prioritaire.

BUDGET DES SPORTS

Celui-ci avait été déjà négocié avant le remaniement. Il n'est pas encore tout à fait arbitré mais fermé. Ce qui signifie que le montant global l'est. Il serait en augmentation. Mais on connaît ces pirouettes comptables qui font passer des baisses pour des augmentations.

Les JO, le plan de relance jeunes, la transition écologique, l'activité sportive pour les plus éloignés sont les orientations fortes.

Pour les territoires carencés rien de très spécifique si ce n'est des projets d'équipements.

HAUT NIVEAU

Il y a eu une réunion interministérielle le 3 août, mais elle n'a pas été « bleue », c'est à dire validée. Le transfert du haut niveau dans les CREPS est bien acté. L'agence demandait 100 ETPT. Le chiffre de 80 ETPT serait retenu. Dans ces 80 il y aurait 20 CTS, et 30 CAS des services déconcentrés correspondant à une estimation des CAS déjà en charge du haut niveau, resteraient donc encore 30 ETPT à trouver dans les services, pour lesquels aucune explication n'a été donnée.

Avec la commande des micro organigrammes pour le 31 août, c'était la panique dans les rangs des DRAJES. Pour le SGRH du MENJ, il n'y aura pas de transfert possible sur ce volume pour le 1^{er} janvier 2021. La gestion des transferts dans les CREPS se fera dès l'arbitrage par le plafond d'emploi des services : en positif pour les établissements et en négatif pour les services. Ce seront des affectations au fil de l'eau au cours de l'année 2021. Les principes de l'agent suit ses missions et pas mobilité forcée restent en vigueur et ont été rappelés à tous.

La Direction des Sports a précisé qu'elle avait conscience que toutes les régions n'étaient pas dotées de CREPS et que leurs implantations ne correspondaient pas toujours à la localisation des sportifs de haut-niveau. L'administration travaille donc sur une formule d'affectation administrative dans les établissements et d'implantation dans des services au plus près des pratiques dans une logique de maillage du territoire.

PROTOCOLES SANITAIRES

De nouvelles procédures vont nous être communiquées. S'exprime une forte inquiétude dans les régions où l'épidémie semble reprendre.

CIRCULAIRE DE RENTREE

Elle devrait être adressée dans les tous prochains jours dans les services. Les 6 axes principaux ont été présentés. Si nous pouvons nous réjouir qu'enfin les missions des services sports dans les départements et les régions soient précisées, il n'en demeure pas moins que l'Agence Nationale du Sport vient phagocytter les structures, les moyens et la stratégie.

1 - Renforcer la place du sport à l'école et du sport dans la société

- savoir rouler à vélo, aisance aquatique, 500 labellisations de maisons de santé d'ici 2022, sport et handicap et école inclusive ;
- dans le cadre du plan de relance : coupons sports- jeunesse pour le jeunes des familles les plus pauvres puissent faire du sport et coupons-sport santé pour couvrir une partie des coûts des frais de la pratique. Le rôle de jeunesse et sport dans ce plan de relance n'est pas encore arbitré.

2 - Transition écologique

- crédits pour la rénovation thermique des équipements ;
- accompagnements pour développer des manifestations responsables (15 engagements) ;
- soutenir les changements de comportement (mois du vélo en mai).

3 - Garantir un cadre sécurisé de pratique de l'activité physique et sportive

- Garantir l'éthique et l'intégrité dans le sport : sécurisation des pratiques et des pratiquants (le site du ministère comprend des fiches, et des affiches pour conduire des campagnes d'information et de prévention). Gestion des situations. La cellule de crise a reçu 220 signalements. Offre de formation de formateurs. Lutte contre le dopage. Lutte contre la radicalisation ;

- Poursuite du contrôle des éducateurs sportifs, des établissements d'activités physiques et sportives. Contrôle d'honorabilité des bénévoles, dirigeants et exploitants : des décrets sont en cours de publication faisant suite à l'expérimentation conduite en Centre-Val de Loire ;
- régulation des manifestations sportives et du supportérisme.

4 - Améliorer la performance sportive, le sport de haut-niveau et son rayonnement international

- Finaliser la réforme territoriale du Haut Niveau ;
- Contribuer à la refonte du cadre règlementaire de l'agrément et de la délégation ;
- Accompagner la structuration du sport professionnel féminin.

5 - Adapter l'encadrement du sport aux nouveaux enjeux et besoins

- Accompagner les acteurs dans l'évolution de leur offre d'activités physiques et sportives. La crise sanitaire a vu l'émergence ou le renforcement de nouvelles pratiques ; cela impose formation et professionnalisation ;
- Accompagner la professionnalisation des acteurs du sport. Le Plan jeunes prévoit un volet pour l'emploi sportif. SESAME se verrait doté de 12 millions d'euros sur 2 ans. Des aides à l'emploi sportif sont également prévues via l'Agence nationale du sport de l'ordre de 9500 emplois aidés. Une articulation SESAME, apprentissage et Parcours sup est maintenue ;
- Construire des certifications professionnelles adaptées aux enjeux et aux besoins. Avec les employeurs construire des certifications qui répondent aux attendus de France Compétences. Alléger. Simplifier...

6- Accompagner les acteurs dans le cadre de la nouvelle gouvernance territoriale

Mettre en place des instances de concertation prévues par la loi du 1er août 2019 et élaborer un projet sportif territorial.

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Sur le dernier point du projet de circulaire en projet, les discussions ont été longues. Le décret qui crée le délégué territorial de l'Agence (ANS) a été publié cet été. Le décret relatif aux conférences territoriales repasse au Conseil d'Etat. La Direction des sports espère pouvoir en disposer avant le 16 septembre, date de l'assemblée générale de l'Agence. Cette dernière aurait recruté un agent pour conduire le déploiement des nouvelles structures.

Les services attendent une convention pour organiser les instances territoriales et font remarquer que si celles-ci ne sont pas installées avant décembre il sera difficile de le faire quelques mois avant les élections régionales et départementales. La direction confirme cette inquiétude.

Les syndicats déplorent que les salariés du sport ne soient pas représentés à l'Agence. Ils font remarquer que 3 textes sont sortis qui explicitent les relations entre l'Agence et l'Etat : les attributions de la ministre, le rôle du préfet et un arrêt du conseil d'Etat du 8 juillet. L'ANS n'est qu'un opérateur dans le cadre d'une convention. Le conseil d'administration de l'ANS ne peut prendre des décisions qu'à l'intérieur d'un cadre. Ce n'est pas l'ANS qui décide de la politique de l'Etat.

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT

Effectifs

Pour la DGRH du MENJ, les conditions sont réunies pour que transfert soit effectif au 1^{er} janvier 2021. Les micro-organigrammes recensent les agents qui suivent leurs missions et les postes qui nécessitent la rédaction de nouvelles fiches de postes et un pré-positionnement. Pour ces derniers les entretiens doivent être réalisés avant les vacances de la Toussaint.

Pour que le versement des salaires puisse s'effectuer en janvier par le MENJS, il faut que ces opérations soient finalisées au 31 octobre.

Dialogue social

Le projet de décret qui organise les services n'est pas encore validé. Il devrait être présenté aux CTM JS et EN fin septembre. Comme cela induit des modifications des services académiques les CT locaux académiques doivent aussi être consultés. Il y aura des groupes de travail en amont des CT.

Un dialogue informel doit permettre le suivi des situations.

Les discussions prévues dans l'agenda social se poursuivent. Le calendrier a été établi.

Protocole préfets/recteurs

Il serait en phase de maturation. L'administration espère pouvoir aboutir en même temps que le décret.

Emplois fonctionnels

Les arbitrages ont été rendus : 16 emplois DATE (directeurs de l'administration territoriale de l'Etat) et 20 emplois fonctionnels essentiellement dans les plus gros départements. Ces emplois sont créés par décret, les localisations ne sont pas finalisées. Les DRAJES peuvent placer un adjoint dans leur organisation mais sans emploi fonctionnel.

CTS

Pour l'heure, ils sont transférés aux DRAJES.

Effectifs

Ils ont été arbitrés et demeurent tels qu'ils figurent dans la note du 14 janvier. La DGRH du MENJ a bien conscience qu'il y aura un delta entre les chiffres établis sur la base de l'enquête activité de 2018 et les divers travaux interministériels. Il faut donc raisonner en « plafonds d'emplois ».

Fonctions support et informatique

Cela va prendre un peu plus de temps.

